

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt et Un, le 1^{er} juillet à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Estran, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

Étaient également présents :

Mme Françoise BALLESTER, M. Patrice JACQUEMINOT, Mme Marylise FOIDART, M. Christian GUEGUEN, Mme Laëtitia MELOIS, M. Jacques GREVES, Mme Arlette BUZARE, Mme Anne-Marie GARANGE, M. Franck DUVAL, M. Gwenaël COURTET, M. Georges THIERY, M. Patrice LE STUNFF, Mme Séverine LE FLOCH, Mme Sonia CAROFF, M. Alain DESGRE, Mme Françoise HENRIQUEZ, Mme Gaëlle LE BOUHART, Mme Anne Maud GOUJON, M. Bernard BASTIER, Mme Lydia DUBOS, M. Louis MEDICA, Mme Estelle MORIO, M. Henri-Philippe LAMY, M. Pierre-Yves LE GROGNEC, Mme Isabelle LOISEL, M. Régis KERDELHUE

Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

M. Jean-Jacques MARTEIL à M. Jacques GREVES
Mme Annaïg MESTRIC à Mme Arlette BUZARE
M. Lucien MONNERIE à Mme Marylise FOIDART
M. Hugues DEVAUX MARKOV à M. Georges THIERY
M. Patrick GUILBAUDEAU à M. Joël DANIEL

Absent (s) :

Mme Mégane PROUTEAU

Secrétaire :

Mme Marylise FOIDART

Date de la convocation	24 juin 2021
Date de l'affichage	24 juin 2021
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	27
Nombre de votants	32

2021 82

ZAC Centre et Saudraye : approbation du CRACL (Compte Rendu Annuel à la Collectivité Locale) 2020

Rapporteur : G. Thiery

Il est rappelé dans l'article 29 du Traité de concession d'aménagement de la ZAC Centre et Saudraye que pour permettre au CONCÉDANT d'exercer son droit à contrôle technique financier et comptable en application de l'article L 300-5 II du Code de l'urbanisme, le CONCESSIONNAIRE devra établir, chaque année, un compte-rendu financier.

Ce compte-rendu financier est adressé au CONCÉDANT, pour examen, généralement avant le 15 mai de chaque année. Il comporte notamment en annexe :

- Un bilan financier prévisionnel actualisé des activités, objet de la concession, faisant apparaître, d'une part l'état des réalisations en recettes et en dépenses et, d'autre part, l'estimation des recettes et des dépenses restant à réaliser ;
- Un plan de trésorerie actualisé faisant apparaître l'échéancier des recettes et des dépenses de l'opération ;
- Un tableau des acquisitions et cessions immobilières réalisées pendant la durée de l'exercice ;
- Une note de conjoncture sur les conditions physiques et financières de réalisation de l'opération au cours de l'exercice écoulé comparées aux prévisions initiales et sur les prévisions de l'année à venir ;
- Le cas échéant, le compte-rendu de l'utilisation des subventions versées par d'autres personnes publiques ainsi qu'il est précisé à l'article 28.2.

Le CONCÉDANT a le droit de contrôler les documents fournis, ses agents accrédités pouvant se faire présenter toutes pièces de comptabilité nécessaires à leur vérification.

On rappelle que l'année 2019 a vu la fin de la commercialisation des îlots sur la tranche 2 de la Saudraye (1^{ère} phase).

L'année 2020 est marquée par la fin des travaux de viabilisation de cette même tranche et par un travail d'études et de consolidation des éléments de la ZAC centre (Cœur de Ville).

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer par vote sur le CRACL 2020.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU les délibérations du Conseil Municipal du 25 janvier 2011, du 24 novembre 2009 et du 16 juillet 2009, relatives aux études préalables pour la création de la ZAC Centre et Saudraye ;

VU la délibération du Conseil Municipal du 29 mai 2012 validant le choix du mode de réalisation de la ZAC Centre et Saudraye ;

VU la délibération du Conseil Municipal du 29 mai 2012 approuvant le bilan de la concertation et le dossier de création de la ZAC Centre et Saudraye ;

VU la délibération du Conseil Municipal du 28 janvier 2014 désignant comme concessionnaire de la ZAC Centre et Saudraye, la SNC FONCIER CONSEIL (filiale d'aménagement de Nexity) et autorisant la signature du traité de concession de la ZAC Centre et Saudraye ;

VU l'avenant n°1 au Traité de concession d'aménagement de la ZAC Centre et Saudraye validé par le Conseil Municipal du 05/07/2016 et signé les 05 et 12 septembre 2016.

VU le Compte-Rendu Annuel à la Collectivité Locale 2020 de la Zone d'Aménagement Concerté Centre et Saudraye ;

Envoyé en préfecture le 03/07/2021

Reçu en préfecture le 03/07/2021

Affiché le 5 Juillet 2021

ID : 056-215600784-20210701-DEL_2021_82-DE

VU l'avis de la commission Travaux, Urbanisme, Environnement et Transitions du 17 juin 2021 ;

APPROUVE le CRACL (Compte-Rendu Annuel à la Collectivité Locale) 2020 de la ZAC (Zone d'Aménagement Concerté) Centre et Saudraye ;

AUTORISE le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier et à accomplir toutes les formalités y afférentes.

Adopté par 27 voix pour et 5 abstentions (GOUJON Anne Maud, BASTIER Bernard, DUBOS Lydia, MEDICA Louis, MORIO Estelle)

Pour extrait conforme,
Guidel, le 2 juillet 2021
Le Maire,
Joël DANIEL

